



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Une nouvelle pratique de déneigement pour la Ville de L'Île-Perrot

L'Île-Perrot, 31 janvier 2018 – Compte tenu des importantes précipitations de neige reçues depuis le début de l'hiver, le Service des travaux publics de la Ville de L'Île-Perrot utilisera une nouvelle pratique en matière de déneigement. Désormais, lorsque possible, les employés pourront souffler la neige des bordages sur les terrains privés dans l'emprise municipale existante. Cette pratique permettra d'élargir les rues et d'accroître la sécurité des automobilistes.

Cette pratique sera réalisée de jour, sur les heures normales de travail, soit de 7 h à 16 h, et pourra s'échelonner sur une période de deux (2) à trois (3) semaines en tenant compte des conditions climatiques qui peuvent nuire au bon déroulement de l'opération.

Afin de permettre un rendement maximal de cette opération de déneigement extraordinaire, la Ville de L'Île-Perrot demande la collaboration de ses citoyens afin d'éviter de stationner vos véhicules dans les rues et de prendre soin de bien placer vos bacs de matières résiduelles dans votre entrée privée dans les limites intérieures de votre propriété.

La Ville désire également rappeler que le stationnement sur rue de nuit est interdit sauf avis contraire, et ce, jusqu'au 1er avril 2018. Pour connaître la décision, la Ville vous invite à appeler la ligne Info-Neige au 514 453-1664 ou à suivre la page Facebook municipale. Chaque jour, dès 17 h, le message est mis à jour et indique si le stationnement de rue de nuit est interdit ou toléré.

Pour plus d'informations, communiquez avec le Service des travaux publics au 514-453-1751, poste 244.

Merci de votre compréhension.

- 30 -

Source : Élisabeth Guilbault
 Directrice des communications
 Ville de L'Île-Perrot
 514 453-1751, poste 327
 eguilbault@ile-perrot.qc.ca